



## Compte-rendu de réunion

### Objet : Réunion de concertation n°1 – Secteur Longegoutte – Géhant

Date : 19/10/09

Lieu : Ramonchamp

Diffusion : groupe de concertation local

Rédacteur : CH



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
BEFFEYTE	Franck	Association « Les Cavaliers de la Licorne » à Dommartin-lès-Remiremont
BERRANGER	Marie-Thérèse	Maire de Saulxures-sur-Moselotte
BERNARD	Évelyne	Maire de Vagney
BOITTE	Jean-Yves	Responsable du Service Forêt agence Vosges Montagne, ONF
BREDAT	Claude	Président de l'Association « Les Counailles » - Vol libre Delta - Parapente
CASTERA	Marc	Responsable du Centre de vacances « Les 4 Vents » à Ramonchamp
COME	Jean-Claude	Maire de Le Ménéil
CUNAT	François	Maire de Ramonchamp, Conseiller Général et <b>Élu référent</b> sur le secteur « Longegoutte - Géhant »
DELCROIX	Jean-Marc	AEDMV (Association pour l'Equilibre et le Développement du Massif Vosgien)
DENIS	Marion	Ferme équestre à Dommartin-lès-Remiremont
DIDIER	Daniel	Maire de Ferdrupt
GENAY	Raymond	Adjoint au maire de Dommartin-lès-Remiremont
GOMEZ	Marie-Claire	Région Lorraine – Coordinatrice du projet Life + « Des forêts pour le Grand Tétràs »
HANTZ	Gilbert	Agent patrimonial Unité Territoriale de Remiremont, ONF
HANTZ	Jean-Pierre	Agent patrimonial Unité Territoriale du Tholy, ONF
HELDERLE	Claire	<b>Animatrice DCOB</b> secteur « Longegoutte – Géhant », ONF
LEMBKE	Manuel	Conservatoire des Sites Lorrains (CSL)
LOUIS	Jean-Paul	Adjoint au maire du Thillot (responsable commission Forêt)
MANGE	Martial	Maire de Vecoux
MANGEL	Gilles	Président de l'AEDMV (Association pour l'Equilibre et le Développement du Massif Vosgien)
MATHIEU	Pierre	Président de l'Association VTT Loisirs Nature – Saulxures-sur-Moselotte
MICHEL	Claude	PNR Ballons des Vosges, chargé de mission biodiversité
MOUGEL	Pascal	Responsable de l'Unité Territoriale de Haute-Moselotte, ONF
MOUGIN	Didier	Responsable de l'Unité Territoriale de Haute-Moselle, ONF
MUNIER	Michel	Groupe Tétràs Vosges
NOURDIN	Edgar	Club Vosgien de Rupt – Ferdrupt – Délégué Protection Nature, Patrimoine et Paysage
OUDOT	Gilles	Responsable de l'Unité Territoriale de Remiremont, ONF
PIEDFER	Gérard	RTE GET Lorraine – Ingénieur Patrimoine
PIOT	Philippe	RTE GET Lorraine – Responsable maintenance ligne THT
NOM	Prénom	Fonction
ROUSSEL	Christophe	Loueur de quads à Ramonchamp
THOUVENIN	Arnaud	Adjoint au maire de Thiéfosse
TOUSSAINT	Christophe	Ferme équestre à Dommartin-lès-Remiremont
VAXELAIRE	Hervé	Adjoint à l'environnement du maire de Saulxures-sur-Moselotte

VIEVARD	Loïc	Président de l'Association « Quad Passion 88 »
VINCENT	Luc	Adjoint au maire de Rupt-sur-Moselle
WOLFF	Anne	PNR Ballons des Vosges, coordinatrice DOCOB « Massif Vosgien »

**Étaient absents :**

Odile AMET, Présidente de l'Association « L'Amicale des Anciens de Thiéfosse »  
 Pierre BASTIEN, Président du Club Vosgien de Vagney  
 Claudine FLEURANCE, Maire de Le Syndicat  
 Paul GREGOIRE, Président de l'Association « TRUC »  
 Michel GROSJEAN, Président du Club Vosgien de Saulxures-sur-Moselotte

**Étaient excusés :**

Jean-Paul DIDIER, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges  
 Ludovic LEMARESQUIER, DIREN Lorraine  
 Luc MOUGEL, Président de l'Association « Remiremont VTT »  
 Isabelle MORVILLER, DDEA Vosges  
 Christine SCHUTZ, Présidente du Club Vosgien de Rupt-Ferdrupt, représentée par M. Edgar NOURDIN  
 Guy VAXELAIRE, Président de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte

**Objectif de la réunion :** Présentation et discussion du diagnostic écologique et socio-économique sur le secteur « Longegoutte – Géhant »

**A- Déroulement**

En résumé, la présentation du diagnostic a permis d'informer les participants et de les faire réagir sur les principaux points suivants :

- présentation du réseau européen Natura 2000 et la démarche de concertation à venir ;
- présentation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Massif Vosgien et situation du secteur « Longegoutte – Géhant » au sein de la ZPS (11% de la surface totale) ;
- présentation des communes (territoires) et propriétaires (forêts communales et domaniales) concernés sur le secteur « Longegoutte – Géhant » ;
- présentation – discussion du diagnostic écologique : oiseaux concernés, état des populations et carte de la qualité des peuplements forestiers ;
- présentation - discussion du diagnostic socio-économique :  
 soit d'une part les activités de gestion du milieu : gestion des peuplements forestiers, chasse ;  
 et d'autre part les activités de loisirs : été/hiver et fréquentation du secteur ;
- discussion sur les enjeux pour le secteur ;
- poursuite de la concertation.

Le contenu détaillé de la présentation est joint au présent compte-rendu.

Au préalable, M. CUNAT introduit la réunion, première d'une série de 3 voire 4 réunions, et remercie les participants. C. HELDERLÉ précise que les chasseurs concernés sur le secteur auront également une présentation complète des éléments du diagnostic sur le secteur « Longegoutte – Géhant » lors de 2 autres réunions :

- le 21/10 à Ramonchamp pour les chasseurs concernés par la partie est du secteur,
- le 04/11 à Dommartin-les-Remiremont pour les chasseurs concernés par la partie ouest du secteur.

**B- Résumé des échanges suscités par la présentation du diagnostic**

Remarques – réactions concernant le diagnostic écologique :

**Concernant les espèces :**

Une présentation des espèces de la Directive Oiseaux est faite par M. MUNIER (GTV). Il précise notamment l'intérêt majeur de ce secteur sur lequel vit une belle population d'oiseaux.

Le secteur abrite un noyau de population de Grand Tétrás dont l'effectif se stabilise voire augmente, les mesures prises en faveur de cette espèce sur les forêts domaniales de Longegoutte et du Géhant, ainsi que sur la Réserve Naturelle Régionale de la Charme, commençant à porter leurs fruits.

La Gélinotte des bois, la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe sont également bien présentes sur le secteur. Pour le Hibou grand-duc, le GTV a recensé quelques indices de présence.

À la demande des participants, les principales causes de disparition du Grand Tétrás sont rappelées :

- l'impact de la gestion sylvicole : sylviculture pratiquée (fermeture des peuplements ; après guerre, souhait de purger la mitraille qui a conduit à un rajeunissement des peuplements – plantations), ouverture de pistes pour permettre une meilleure exploitation des peuplements et favoriser de fait la pénétration du massif
- l'impact de la fréquentation hivernale sur les secteurs de présence de l'espèce (pratique du ski de fond et développement – renforcement des stations de ski alpin)
- l'abandon des micro-cultures qui diversifiaient le paysage (pâturages créant de petites clairières)
- dans une moindre mesure et ponctuellement, un prélèvement probablement excessif d'oiseaux au moment de l'annonce de la protection de l'espèce en 1973.

#### **Concernant les habitats :**

A l'heure actuelle, **la proportion d'habitats favorables à très favorables** représente **32% de la surface du secteur** (26% sur l'ensemble du site Natura 2000).

M. LEMBKE (CSL) rappelle le résultat de plusieurs études scientifiques sur le domaine vital des espèces et précise que l'objectif serait d'atteindre 50% d'habitats favorables à très favorables en surface pour permettre leur maintien sur la zone.

M. MUNIER complète en précisant qu'il est souhaitable de maintenir et/ou créer des zones d'habitat favorable de l'ordre de 100 à 200 ha (domaine vital du Grand Tétrás) et d'aménager des « corridors écologiques » entre ces zones pour permettre des échanges au sein de la sous-population.

L'organisation dans l'espace des zones favorables est donc également très importante.

C. HELDERLÉ rappelle que les peuplements évoluent et que la qualité de l'habitat n'est pas figée dans le temps et dans l'espace. Il est donc important d'améliorer les zones actuellement défavorables pour atteindre à moyen terme une proportion suffisante de zones favorables.

M. MUNIER et M. LEMBKE soulignent également la qualité de l'habitat jugée très favorable au niveau de la tourbière de la Charme. Le Conservatoire des Sites Lorrains réitère sa demande pour que leur propriété soit intégrée dans le périmètre Natura 2000.

En résumé, **ce secteur présente un fort intérêt au niveau de la qualité des milieux qui le composent et de leur répartition spatiale :**

- la proportion d'habitats favorables est relativement bonne mais doit être améliorée,
- les zones d'habitats favorables sont bien réparties, situées tout au long de la ligne de crête depuis la Tête du Houé – Les Meules – Col de Xiard – Col du Rharné – Col de Morbieux – Tête du Midi, et sur le plateau de Longegoutte globalement,
- cependant, elles sont plus ou moins « connectées » entre elles, entrecoupées de milieux moins favorables, ce qui entraîne une fragmentation du milieu peu favorable aux échanges au sein de la population d'oiseaux.

L'enjeu primordial pour ce secteur concernant l'habitat est donc d'améliorer les connexions entre ces zones favorables pour augmenter les échanges entre les oiseaux encore bien présents sur ce secteur.

Par contre, les zones de forte pente sont peu favorables au Grand Tétrás mais peuvent abriter des peuplements âgés (avec présence de gros bois) favorables aux autres espèces (divers pics et chouettes notamment). C'est le cas par exemple sur Saulxures-sur-Moselotte.

#### **Remarques – réactions concernant le diagnostic socio-économique :**

##### **1. La gestion des peuplements forestiers :**

Mme BERNARD s'interroge sur l'impact potentiel du réchauffement climatique concernant le devenir de ces espèces qui sont des reliques glaciaires, comme le Grand Tétrás ou la Chouette de Tengmalm, au regard des évolutions et perspectives peu réjouissantes qu'annoncent certains climatologues.

M. BOITTE (ONF) répond en précisant qu'il est indispensable à l'heure actuelle que les gestionnaires forestiers prennent en compte ce paramètre dans la gestion des peuplements. Cependant, il s'agit bien de prédictions quant à l'évolution du climat et il convient de rester prudent quant à l'impact qu'elles pourraient avoir sur l'évolution des peuplements et des espèces dans les années à venir.

Il rappelle l'orientation prise au niveau de la gestion des forêts, à savoir augmenter la biodiversité au sein des peuplements (favoriser le mélange d'essences, opter pour une régénération naturelle, faire évoluer à long terme les peuplements vers une

structure irrégulière...). En effet, la biodiversité au sein d'une forêt augmente la résilience écologique en cas de tempête, sécheresse, attaque de parasites, etc..., et permet aux peuplements de mieux réagir aux conséquences de ces aléas. M. LEMBKE insiste sur le fait qu'une forêt proche de l'équilibre naturel présente une forte biodiversité qui est un gage de santé et de vigueur des peuplements.

## **2. La pratique de la chasse :**

### Concernant les principales espèces chassées et leur régulation :

C. HELDERLÉ présente les éléments concernant les principales espèces chassées et l'évolution des plans de chasse.

Suite à cette présentation, M. CUNAT fait remarquer qu'il pourrait y avoir contradiction entre préservation du milieu et surdensité du gibier.

L'ONF rappelle à ce sujet que :

- l'impact des cervidés sur la qualité de l'habitat peut être fort notamment par la consommation excessive de la végétation basse ligneuse (semis de sapins notamment) et semi-ligneuse (myrtille, ronce,...) et conduire à une dégradation de la qualité du milieu en cas de déséquilibre forêt-gibier (niveau de la population trop élevé par rapport à la capacité d'accueil de ce milieu) ;
- le sanglier peut avoir un impact direct sur les couvées des espèces menacées nichant à terre (tétraonidés) en tant que prédateur « opportuniste ».

Concernant l'espèce Cerf, le niveau de la population est en progression, des noyaux sont en cours d'installation sur le secteur (tendance confirmée par les indices phares sur le massif cynégétique 13).

Il y a lieu de contrôler le niveau de la population par un ajustement des plans de chasse, ce qui est le cas sur le secteur pour cette espèce.

M. CUNAT s'interroge sur le niveau et le mode d'attribution des plans de chasse.

M. BOITTE (ONF) précise que dans le cadre des commissions d'attribution des plans de chasse, l'ONF fait une demande de plan de chasse par lot, au même titre que la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, les Communes Forestières, les propriétaires forestiers privés et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Lorsque celles-ci sont contradictoires, l'arbitrage est fait lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, par le Préfet par l'intermédiaire de la DDEA.

Par ailleurs, les élus s'inquiètent de la baisse du nombre de chasseurs et de la difficulté à réaliser les plans de chasse.

Il est rappelé qu'en forêt domaniale, lorsqu'il y a plusieurs années de non-réalisation du minima des plans de chasse (2 années au minimum), l'ONF a le pouvoir de résilier le bail de l'adjudicataire.

M. BOITTE précise que l'ONF privilégiera la réalisation des plans de chasse à toute considération financière dans les années à venir.

C. HELDERLÉ présente ensuite les éléments concernant les deux points suivants (voir présentation jointe):

- la pratique de l'agrainage et la gestion des populations de sanglier ;
- les modes de chasse pratiqués sur le secteur.

Il n'y a pas de remarques particulières de la part des participants.

*Se référer également aux remarques des comptes rendu des réunions du 21/10 et 04/11 réunissant les chasseurs du secteur.*

## **3. Les activités de loisirs et la fréquentation :**

Plusieurs constats sont faits et discutés par les participants au cours de la réunion.

### Concernant le niveau et le type de fréquentation du secteur :

De façon générale, tous les participants présents sont d'accord sur le fait que le dérangement réside dans la multiplication des activités et constatent une augmentation régulière de la fréquentation sur le massif depuis 20 ans environ avec notamment :

- la pratique illégale des sports motorisés (quads, motos...) hors des voies ouvertes à la circulation publique et notamment à l'intérieur même des peuplements forestiers,
- l'abandon de la pratique du ski de fond au profit de la raquette, en dehors des itinéraires balisés, qui occasionne un stress de la faune sauvage en général, surtout en période sensible,

- la cueillette de menus produits (champignons, myrtilles),
- la pratique de la randonnée pédestre, du VTT...

Le massif est situé dans un bassin de population important. Sa fréquentation est la plus forte surtout de juin à octobre. Par ailleurs, l'ensemble des participants évoque le fait que la fréquentation n'est pas nécessairement élevée en nombre de personnes. Elle ne peut être comparée sur ce point à celle de la grande crête (secteurs du Hohneck - La Bresse – Grand Ventron). Enfin, elle est surtout d'origine locale, la fréquentation liée au tourisme étant moins forte sur ce secteur.

Cependant, certains participants demandent s'il existe des méthodes pour évaluer le niveau de fréquentation dans un espace naturel.

M. LEMBKE précise à ce sujet qu'il y a principalement deux techniques d'évaluation :

- l'évaluation a posteriori par un constat des traces de fréquentation (raquettes, traces de quads, piétinement ...) sur les secteurs les plus sensibles notamment,
- l'évaluation effective de la fréquentation par l'utilisation d'éco-compteurs.

Cependant, dans le cadre du présent diagnostic, ces techniques d'évaluation n'ont pu être mises en œuvre étant donné l'étendue du site concerné (plus de 3 000 ha pour le secteur « Longegoutte – Géhant » – 26 387 ha pour l'ensemble du site Natura 2000).

#### Concernant l'impact de la fréquentation diffuse du secteur :

M. COME s'interroge sur l'impact de la fréquentation humaine du secteur sur les oiseaux.

En effet, l'importance de la fréquentation est surtout liée à son « impact » qui n'est pas nécessairement dû à un nombre de personnes conséquent mais aux itinéraires empruntés et à la canalisation ou non du public sur ces itinéraires.

M. MUNIER et M. LEMBKE rappellent le fait que le caractère diffus de la fréquentation, pratiquée hors des sentiers et itinéraires balisés, représente un dérangement fort pour la faune sauvage en général.

C'est notamment le dérangement occasionné par la fréquentation de zones stratégiques et surtout au cours de la période la plus sensible pour les espèces (l'hiver et le printemps), qui leur est préjudiciable. Le caractère diffus de cette fréquentation, hors des sentiers et itinéraires balisés, est d'autant plus gênant.

M. MANGEL explique qu'il a connu une époque où les forêts étaient plus fréquentées, notamment par les forestiers et les bûcherons qui y travaillent. Il lui est répondu que les activités de bûcheronnage étaient ponctuelles dans l'espace et dans le temps. De nos jours, les activités de loisir se multiplient et sont itinérantes, ce qui induit un dérangement plus important, notamment lorsque les loisirs se pratiquent en dehors d'itinéraires balisés.

#### Concernant la maîtrise de cette fréquentation :

#### Pistes de réflexion proposées :

Concernant le dernier point, les acteurs locaux précisent la nécessité de canaliser la fréquentation pour en limiter l'impact. Certains évoquent également le fait qu'il est possible à l'heure actuelle d'étudier les itinéraires avec les propriétaires et gestionnaires des espaces naturels (ONF, CSL, PNRBV) dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles type marches populaires, rallye touristique pédestre, course sportive, afin d'éviter les zones sensibles.

Suite aux différents échanges, C. HELDERLÉ propose de travailler sur la définition d'un plan de circulation, dont l'objectif est notamment de mettre en cohérence les différents arrêtés municipaux qui réglementent la circulation, pris par les collectivités mais souvent inefficaces par manque de concertation entre celles-ci.

Les participants évoquent l'intérêt de définir des zones de tranquillité au sein du secteur Natura 2000 pour limiter le dérangement des espèces notamment sur les zones les plus sensibles.

#### Remarques particulières :

Certains élus s'interrogent sur la démarche Natura 2000 et sur les interdictions qui peuvent en découler dans le cadre de sa mise en œuvre.

Les animateurs répondent en rappelant que la démarche engagée dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs pour le site Natura 2000 « ZPS Massif Vosgien » repose bien sur la concertation et par conséquent sur la discussion entre tous les acteurs concernés par le secteur, et ne vise pas à imposer des interdictions.

Certains participants s'interrogent sur l'existence de mesures de protection telles que l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) : le fait de mettre en place un APB a-t-il une influence positive sur la population de Grand Tétras ?

M. MUNIER répond qu'effectivement, cette mesure de protection a été bénéfique pour les populations d'oiseaux sur certains massifs puisque les effectifs se stabilisent voire augmentent.

M. THOUVENIN évoque l'intérêt de la démarche dont l'objectif ne doit pas être uniquement guidé par l'espèce phare qu'est le Grand Tétrás, mais que les mesures qu'il conviendra de mettre en œuvre devront l'être en faveur la biodiversité en général.

M. MUNIER insiste également sur l'intérêt dans le cadre de la démarche Natura 2000 d'engager une réflexion sur la biodiversité et sa prise en compte.

Ensuite, les enjeux de préservation du site sont exposés. Ces enjeux découlent directement du diagnostic et ne constituent pas des choix de gestion. L'ensemble des participants sont d'accord avec les enjeux présentés.

Cependant, l'enjeu de « sensibilisation des usagers des espaces naturels à l'existence du site Natura 2000 et aux besoins des espèces qu'il abrite » suscite quelques remarques de la part des participants :

- il peut y avoir un risque à trop communiquer sur la protection du site Natura 2000 qui peut entraîner une augmentation de la fréquentation : la meilleure protection est de ne pas en parler,
- la sensibilisation est importante, mais attention à ne pas attirer une fréquentation supplémentaire dans ces zones riches écologiquement mais à bien penser les zones au sein du secteur où il sera judicieux de communiquer en priorité.

### **C- Conclusion - Poursuite de la concertation - Calendrier**

M. CUNAT conclut en évoquant la nécessité d'un consensus à trouver entre tous les acteurs concernés pour avoir des pratiques raisonnables et en accord avec les objectifs évoqués sur le secteur.

Il insiste également sur le fait que le propriétaire (les communes notamment) a des exigences financières, la production de bois reste un objectif prioritaire, les actions à venir ne pourront se faire qu'en tenant compte de cet objectif.

C. HELDERLÉ précise à ce sujet que la création du périmètre Natura 2000 n'implique pas une absence de gestion des peuplements, et donc d'exploitation forestière. Les coupes et travaux constituent d'ailleurs les principales actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'habitat pour un certain nombre de zones sur le secteur.

La seconde phase de travail avec les partenaires techniques (ONF – GTV – CSL), qui va se dérouler dans le courant du premier trimestre, devra d'ailleurs permettre de zoner les choix de gestion à mettre en œuvre à l'échelle de la parcelle voire sous parcelle sur l'ensemble du secteur concerné.

En conclusion, les participants ont évoqué implicitement la nécessité de travailler maintenant à la délimitation de zones au sein desquelles des objectifs devront être définis.

L'ONF et le PNRBV précisent à ce sujet l'objectif des 2 prochaines réunions :

- la discussion des objectifs et choix de gestion qui seront spatialisés,
- les propositions de mesures qu'il sera possible de mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB, rappelant que celui-ci doit être opérationnel,
- les décisions pourront être prises notamment à partir d'éléments chiffrés.

Le présent compte-rendu ainsi que tous les éléments de diagnostic discutés seront envoyés à tous les membres du groupe de concertation. Il est demandé à ceux-ci de faire parvenir toutes les remarques qu'ils jugent utiles à C. HELDERLÉ, de préférence d'ici la fin du mois janvier, afin que ces remarques puissent affiner le diagnostic et qu'il n'y ait pas besoin d'y revenir par la suite.

Concernant la rédaction du diagnostic du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massif vosgien », une synthèse sera faite à partir de tous les diagnostics validés sur chacun des secteurs de concertation.

Prochaine réunion au cours du premier semestre 2010.

#### **Rappel des coordonnées :**

Claire HELDERLÉ (animatrice DOCOB)

ONF – Agence Vosges Montagne

[claire.helderle@onf.fr](mailto:claire.helderle@onf.fr) 03 29 62 87 78 ou 06 20 20 29 37

Jacky VÉRET (coordinateur de la rédaction du DOCOB en remplacement d'Anne WOLFF)

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

[j.veret@parc-ballons-vosges.fr](mailto:j.veret@parc-ballons-vosges.fr)

03 89 77 90 20